

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 27 Juin 2019 à 20 heures

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS - Michel THIEBAUT - René BAGARD - Christelle PHULPIN.
Christophe BERNASCONI - Gérard BONATO - Chantal ARNOUX - Jean GRANDPRÉ –
Annie LEVREY-DELON, Daniel THIERY - Evelyne FREY – Nadine FRESSE – Sarah
GRIVEL – Line SKORKA - Thierry VOIGNIER - Daniel MALE - Stéphanie FERRY –
Renée BALY - Aurélien BANSEPT.

Absents excusés : Gérard GEORGES, Jean-Yves BOITTE.

Absent : François MARCHAL.

Procuration : Jean-Yves BOITTE à Aurélien BANSEPT, Gérard GEORGES à Jean GRANDPRE.

1. SOLLICITATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER UNE PARTIE DES TRAVAUX DE CREATION DU GROUPE SCOLAIRE.

BANQUE	TAUX	DUREE
La Banque Postale	1.34	25
Caisse d'Epargne	1.37	25
Crédit Agricole	1.59	25

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la contractualisation d'un emprunt de 1 200 000 € sur 25 ans à taux fixe annuel de 1.34 %, auprès de la Banque Postale pour financer une partie des travaux de création du groupe scolaire.

2. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX DE CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS METAL/BOIS AVEC GAZON SYNTHETIQUE.

Entreprises	H.T	T.V.A	T.T.C
SATD de RUSS	39 947.00 €	7 989.40 €	47 936.40 €
AGORESPACE de LONGUEIL-ANNEL	41 876.00 €	8 375.20 €	50 251.20 €
HUSSON INTERNATIONAL de LAPOUTROIE	43 719.05 €	8 743.81 €	52 462.86 €
GAILLARD RONDINO de MONTBRISON	42 312.86 €	8 462.57 €	50 775.43 €
SAE TENNIS D'AQUITAINE de CARBON BLANC	38 180.00 €	7 636.00 €	45 816.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Suivant l'avis de la Commission d'appel d'offres du 06 Juin 2019, choisit l'entreprise SAE TENNIS D'AQUITAINE, pour un montant de 38 180 € H.T, soit 45 816.00 € T.T.C.

3. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX DE VRD DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR RECEVOIR UN TERRAIN MULTISPORTS AVEC GAZON SYNTHÉTIQUE.

Entreprises	H.T	T.V.A	T.T.C
COLAS NORD EST d'ANOULD	48 329.00 €	9 665.80 €	57 994.80 €
SARL VILLAUME d'HURBACHE	33 927.00 €	6 785.40 €	40 712.40 €
SARL PASQUIER de SAULCY/MEURTHE	42 726.00 €	8 545.20 €	51 271.20 €
LINGENHELD TP de DABO	71 238.00 €	14 247.60 €	85 485.60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Suivant l'avis de la commission d'appel d'offres, retient la proposition de l'entreprise VILLAUME d'Hurbache, pour un montant de 33 927 € H.T, soit 40 712.40 € T.T.C.

4. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU STADE.

Entreprises	H.T	T.V.A	T.T.C
BROGLIO de CORCIEUX	75 430.00 €	15 086.00 €	90 516.00 €
COLAS d'ANOULD	91 620.00 €	18 324.00 €	109 944.00 €
LINGENHELD de SAINTE CROIX EN PLAINE	71 361.00 €	14 272.20 €	85 633.20 €
PEDUZZI VRD de SAINT AME	70 790.00 €	14 158.00 €	84 948.00 €
SARL VILLAUME d'HURBACHE	72 485.00 €	14 497.00 €	86 982.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Suivant l'avis de la commission d'appel d'offres, retient la proposition de l'entreprise LINGENHELD de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE, pour un montant de 71 361 € H.T, soit 85 633.20 € T.T.C.

5. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX DE CREATION D'UN PARKING A PROXIMITE DU STADE MUNICIPAL.

Entreprises	H.T	T.V.A	T.T.C
BROGLIO de CORCIEUX	92 765.00 €	18 553.00 €	111 318.00 €
COLAS d'ANOULD	96 950.00 €	19 390.00 €	116 340.00 €
LINGENHELD de SAINTE CROIX EN PLAINE	83 493.00 €	16 698.60 €	100 191.60 €
PEDUZZI VRD de SAINT AME	86 589.00 €	17 317.80 €	103 906.80 €
SARL VILLAUME d'HURBACHE	98 385.00 €	19 677.00 €	118 062.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Suivant l'avis de la commission d'appel d'offres, retient la proposition de l'entreprise LINGENHELD de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE, pour un montant de 83 493 € H.T, soit 100 191.60 € T.T.C.

6. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DE LA FOURNITURE ET POSE D'UNE CLOTURE POUR LE TERRAIN MULTISPORTS.

Entreprises	H.T	T.V.A	T.T.C
FRED CLOTURE	22 080.38 €	4 416.08 €	26 496.45 €
METALLERIE ANTOINE	28 270.00 €	5 654.00 €	33 924.00 €
S.N.E.E	22 131.10 €	4 426.22 €	26 557.32 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Suivant l'avis de la commission d'appel d'offres, retient la proposition de l'entreprise FRED CLOTURE, pour un montant de 22 080.38 € H.T, soit 26 496.45 € T.T.C.

7. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LA SAS CARTIGNIES CANONICA POUR LES TRAVAUX D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE DANS LA SALLE POLYVALENTE.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention :

Suivant l'avis de la commission d'appel d'offres, retient la proposition du cabinet SAS CARTIGNIES CANONICA de BRUYERES, pour un montant de 43 050 € H.T, soit 51 660 € T.T.C, correspondant à un taux de rémunération de 10.5%.

8. POSITION SUR VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AVENUE CHARLES DE GAULLE EN VUE DU PROJET D'INSTALLATION DU CABINET MEDICAL.

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'un cabinet médical des docteurs Pauline NARTZ et Camille SCHICK au Conseil et propose, s'agissant d'une activité relevant de la notion d'intérêt général, que le terrain puisse être vendu pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention :

Décide qu'un projet de création d'une maison médicale porté par les docteurs Pauline NARTZ et Camille SCHICK correspond bien au critère d'une vente à l'euro symbolique puisque celui-ci comporte une contrepartie pour la collectivité.

Propose la parcelle de terrain située Avenue Charles-de-Gaulle, cadastrée section B n°3808, d'une surface de 2 500 m², pour réaliser un tel projet.

Précise que les modalités définitives de la transaction feront l'objet d'une délibération spécifique.

9. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AVENUE CHARLES DE GAULLE EN VUE DU PROJET DE TRANSFERT D'UN GARAGE.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention :

Décide de vendre la parcelle de terrain située Avenue Charles-de-Gaulle, cadastrée section B n°3895, d'une surface de 815 m², pour un montant de 8 € du m² à Monsieur Stéphane POULHES en vue d'y implanter son activité professionnelle.

10. ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE RUE DE PAJAILLES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Suite aux travaux de la Rue de Sainte-Odile décide d'acheter à Monsieur et Madame WALTER, 22 m² de la parcelle cadastrée section A n°200, pour un montant de 440.00 €.

Précise que les frais liés à cette opération seront à la charge de la Commune.

11. ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIERES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la modification de la délibération n°40-2/2019 votée le 04 Avril 2019 comme suit :

« Afin de consolider le patrimoine forestier de la Commune lieudit « Pré l'Amoureux » sur le territoire de Saint-Rémy, Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles A 181, appartenant à Madame Claude PARVE-PUYDARRRIEUX de Vic-en Bigorre pour un montant de 1 900 € et A 182, appartenant à Monsieur Gérard SONREL d'Etival-Clairefontaine, pour un montant de 2 500 €.

12. RESILISATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL APPELE CLUB HOUSE AUX MEMBRES DU CLUB VOSGIEN ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BOX DU CHAMP DE FOIRE AUX MEMBRES DU CLUB VOSGIEN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la résiliation de la convention de mise à disposition du local appelé « Club house » aux membres du Club Vosgien.

Précise que le Club Vosgien est autorisé à occuper provisoirement le box du champ de foire qu'il utilisait jusque-là.

13. MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER D'UN LOGEMENT 8, COUR DES MOINES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la modification du loyer du logement situé, 8 Cour des Moines au 1^{er} étage comme suit :

- ✓ Loyer mensuel actuel : 495.19 € + 15 € de charges = 510.19 €
- ✓ Nouveau loyer mensuel : 470.00 € + 15 € de charges = 485.00 €

14. RATIFICATION DU BAIL RELATIF A UN LOGEMENT 8, COUR DES MOINES, SUITE AU DEPART DE L'ANCIENNE LOCATAIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du bail relatif au logement situé au 8, Cour des Moines, au 1^{er} étage, avec Monsieur Arnaud CAMUS, pour un montant mensuel de 485 € dont 15 € de charges.

15. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale la nouvelle modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, concernant l'intérêt communautaire des compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte la nouvelle modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

16. AVIS SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINTE BARBE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Se prononce pour le retrait de la Commune de Sainte-Barbe du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

17. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019.

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT VOTE
MUSIQUE MUNICIPALE	6 200.00 €
SPORTS MUNICIPAUX STIVALIENS	1 500.00 €
CROIX ROUGE	Prise en charge 2 journée du sang
PAROISSE	1 000.00 €
ASSOCIATION CULTURELLE	200.00 €
CHAT'IVAL	300.00 €
MIL'CHAT'LOR	300.00 €
ENTRE MEURTHE-ET-VALDANGE	150.00 €
LES AMIS DU BAN D'ETIVAL	1 000.00 €
UNRPA MOYENMOUTIER	100.00 €
ASSOCIATION DES VISITEUSES DE MALADES	200.00 €
ADMR RAON L'ETAPE	150.00 €
COOPERATIVES SCOLAIRES	120.00 € par classe
QUALIFIES CHAMPIONNATS DE FRANCE	110.00 €
QUALIFIES CHAMPIONNAT DU MONDE	220.00 €
SPORT DE HAUT NIVEAU (ASRTT)	15 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019.

18. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve le compte rendu de la dernière séance.

Séance levée à 21 heures 00
